



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 06 janvier 2020

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) des Pays de la Loire s'engage dans la campagne de renouvellement du « Certiphyto »

Dans les deux ans qui viennent, 10 000 exploitants et salariés agricoles de la région vont être amenés à demander le renouvellement de leur certificat individuel pour l'application de produits phytopharmaceutiques. Le service du ministère de l'agriculture en région se mobilise pour rappeler en amont cette obligation aux professionnels.

Le certificat pour la manipulation, l'utilisation, la vente, ou le conseil pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, à titre professionnel – CIPP, dit « Certiphyto », atteste que son détenteur est en mesure d'utiliser ces produits dans le respect de l'environnement et de la préservation de sa propre santé ainsi que celle des consommateurs. Il est délivré par la DRAAF, avec l'appui de FranceAgriMer, opérateur du ministère de l'agriculture.

Les exploitants agricoles et leurs salariés se sont vus délivrer le certificat à partir de 2009, pour une durée de 10 ans qui arrive à échéance, et doivent engager les démarches de son renouvellement de validité.

Le renouvellement de la validité du certificat passe par deux étapes :

- la formalisation de la demande proprement dite par le biais de la plateforme service-public.fr
- une formation préalable pour la mise à jour des connaissances dans le domaine, portant sur :
 - . la réglementation et la sécurité environnementale,
 - . la santé et la sécurité de l'applicateur et de l'espace ouvert au public,
 - . la réduction de l'usage des produits, les méthodes alternatives,
 - . les enjeux sur la qualité de l'eau, au travers d'un module spécifique à la région des Pays de la Loire.

Un potentiel de plus de 10 000 certificats à renouveler est estimé par la DRAAF, de fin 2019 à fin 2021.

Au regard de ce volume, la DRAAF et la chambre régionale d'agriculture (CRA) ont pris l'initiative d'accompagner la campagne de renouvellement. En fluidifiant le dispositif, l'objectif est d'éviter l'engorgement des services et donc des blocages potentiels de validité des certificats, préjudiciables à l'activité des exploitations agricoles.

La DRAAF et la CRA ont ainsi édité un document de 4 pages du renouvellement, et s'appuient sur le réseau des centres de formation agréés pour informer le plus grand nombre d'utilisateurs possible. Les services de l'État en département, les centres de gestion agricole et la Mutualité sociale agricole, ainsi que les organisations professionnelles agricoles, sont également sollicités pour relayer cette campagne auprès des exploitants agricoles et de leurs salariés.

Les journalistes qui souhaiteraient assister à une session de formation sont invités à se rapprocher de la DRAAF.

Contacts DRAAF :

Léna LEDUCQ, responsable Certiphyto : 02 72 74 72 29 - lana.leducq@agriculture.gouv.fr

François CHAVENON-VERLHAC, chargé de communication – 02 72 74 72 14
communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Renouvellement-du-Certiphyto-CIPP>

Préfecture des Pays de la Loire

6 quai Ceineray - BP 33515

44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr